



Société anonyme à finalité sociale
chaussée d'Alseberg, 1013 - 1180 Bruxelles (siège)
Cours Saint Michel, 100 - 1040 Etterbeek
avenue Emile Verhaeren, 14 - 1348 Louvain-la-Neuve
avenue Cardinal Mercier, 28 - 5000 Namur
Mont Saint Martin, 48 - 4000 Liège
chaussée de Bruxelles, 255 - 1410 Waterloo
rue des Capucins 12 / 5 - 7000 Mons
078 056 056

CONDITIONS GENERALES « SECONDAIRE »

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout élève. Ce dernier les accepte, avec l'accord d'au moins l'un de ses deux parents, du fait de son inscription à Cogito. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit. Tous nos prix s'entendent TTC.

Article 2

2.1 Une séance Méthode & matières compte 4 heures d'accompagnement, étude, méthodologie et organisation du travail.

2.2 Un premier rendez-vous d'une heure (compris dans les frais administratifs annuels) est principalement destiné à évaluer les difficultés de l'élève et définir un planning personnel en fonction d'objectifs concrets déterminés de commun accord avec les parents et l'élève (le « **Contrat pédagogique** »). Il est alors proposé à l'élève la formule normale, ou la formule intensive (cfr. ci-dessous).

Article 3 - Droits

3.1. Les droits à payer se composent d'un montant fixe, les frais administratifs annuels, et d'un montant variable, qui dépend de la formule d'étude assistée choisie par l'élève et ses parents. Les frais administratifs annuels, d'un montant de 65 euros, valent pour l'année académique/scolaire en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, sœurs).

3.2. Il existe deux formules Méthode & matières, la formule normale et la formule intensive :

1°) Formule normale

Le tarif par demi-journée (4 heures) Méthode & matières est de :

- 90 euros ttc par demi-journée de Méthode & matières lorsque l'élève s'engage pour **huit séances** (pour un total de 720 euros) ;

- 99 EUR ttc par demi-journée de Méthode & matières lorsque l'élève s'engage pour **quatre séances** (pour un total de 396 euros).

Ce tarif par séance reste en vigueur pour les séances suivantes.

2°) Formule intensive

La formule intensive s'étend sur deux mois minimum et comporte :

-> **Huit séances d'étude assistée par mois** ;

-> Un **rapport écrit mensuel** adressé aux parents dans les 48 heures de la dernière séance mensuelle, qui rend compte des progrès de l'élève en direction des objectifs fixés par le Contrat pédagogique **OU** un **rendez-vous de débriefing** d'une demi-heure environ, avec les parents, l'élève et le responsable de bureau.

Le tarif de la formule intensive est de 640 euros TTC par mois.

Note explicative : la formule normale 8 séances est plus intéressante pour les étudiants qui n'ont pas nécessairement besoin d'un suivi intensif (une séance par semaine suffit) mais qui souhaitent être suivis dans la durée ; la formule intensive convient aux étudiants qui ont besoin d'être suivis de manière plus fréquente (deux séances par semaine).

3.3. En complément de la formule normale, Cogito propose, à partir de 4 séances consécutives de « Méthode & matières » (à savoir : 1 fois par semaine, sauf cas de force majeure), un **rendez-vous de débriefing d'1h**. Ce rendez-vous est optionnel mais fortement recommandé puisqu'il rend compte de l'évolution de l'élève au cours des séances « Méthode & matières » auxquelles il a participé. Le tarif préférentiel de ce rendez-vous est de 30 euros.

3.4. Au début de chaque quadrimestre de l'année scolaire (*i.e.* entre le 1^{er} septembre et la fin octobre et en janvier), en complément des formules normale et intensive, Cogito propose un module de 3h de méthode au tarif préférentiel de 50 euros.

3.5. La formule "Aristote" comporte 16 heures de cours individuels ou collectifs par mois. Son tarif est de 784 euros TTC en individuel, 448 euros TTC par étudiant en collectif. L'engagement porte sur une période minimale de deux mois, reconductible sur demande.

Article 4 - Paiement

Les droits (frais administratifs annuels + tarif de la formule choisie) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte COGITO SA FS 735-0032067-45 (IBAN BE44 735003206745, BIC KREDBEBB, compte ouvert auprès de la Banque KBC, place Stéphanie, 10 - 1050 Bruxelles).

Durant les premiers jours du mois qui suit les prestations, un relevé des heures prestées est envoyé, via le décompte mensuel dont question à l'article 9.

Exemple : Si l'étudiant est inscrit le 15 octobre à Méthode & Matières, formule normale de 4 séances, seront dûs 65 euros (frais administratifs annuels) + 384 euros, soit un total de 449 euros dans la semaine suivant la réception de la facture, sous peines des majorations visées à l'article 9.

Si l'étudiant a pris 2 séances, les 18 et 19 octobre, l'étudiant (ou l'un de ses parents) recevra, dans les premiers jours du mois de novembre, un décompte lui permettant de connaître de façon précise le nombre d'heures déjà prestées et celles auxquelles il a encore droit.

Les heures souscrites seront prestées durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'élève/ses parents décident de ne pas solliciter les heures auxquelles il/elle a droit.

Article 5

Les séances Méthode & matières se déroulent, sous réserve de spécificités liées à certains bureaux, tous les jours de la semaine de 16.15 à 20.15, le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h, en fonction des disponibilités. L'élève choisit un horaire (par demi-journée) dans les plages précitées. La ou les plages horaires hebdomadaires fixées ne sont pas déplaçables, sauf accord du responsable.

Tout retard par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation la veille ou le jour même de la séance prévue entraînera la perte de la séance, sauf cas de force majeure. Toute annulation la veille ou le jour-même de la séance par COGITO entraîne une indemnité égale au prix de la séance annulée, sauf cas de force majeure.

Article 6

Des stages d'étude sont organisés durant les périodes de vacance scolaires. Ces stages sont résidentiels ou non résidentiels.

6.1 Le stage résidentiel s'étend sur une période de cinq jours ; son tarif est de 595 euros TTC.

6.2 Lorsque le stage **non** résidentiel s'étend sur une période de cinq jours consécutifs, à raison de six heures par jour, son tarif est de 495 euros. Le tarif des stages d'une durée plus ou moins importante que 5 jours est précisé dans chaque cas (stage non résidentiel 3 jours : 297 euros, stage non résidentiel 4 jours : 396 euros, stage non résidentiel 7 jours : 693 euros).

Article 7

Des week-ends d'étude résidentiels sont organisés lors des « moments » importants de l'année scolaire. Le tarif d'un week-end résidentiel de 2 jours est de 268 euros ; de 387 euros pour un week-end résidentiel de trois jours.

Article 8 - Annulation d'un stage par l'étudiant/ ses parents

8.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie à un stage résidentiel ou non, pour quelle que raison que ce soit, sera redevable de frais d'annulation calculés conformément à l'article 8.3, sans préjudice au droit de COGITO de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation. **En cas de force majeure**, l'élève/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email info@cogitobelgium.com au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure.

8.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du blocus assisté/stage d'études.

8.3 L'annulation du(es) stage(s) par l'élève/ ses parents entraîne le paiement des montant suivants: - pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : 25% du prix du service réservé - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du service réservé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du service réservé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse info@cogitobelgium.com et **également** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COGITO, chaussée d'Alseberg, 1013 à 1180 Uccle, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation.

L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

Article 8 bis – Annulation d'un stage résidentiel par COGITO

8 BIS. 1 Exceptionnellement, COGITO peut être contraint d'annuler un stage pour des raisons tenant à la sécurité des participants, à un nombre insuffisant d'élèves inscrits, ou en cas de force majeure.

COGITO proposera dans la mesure du possible un stage équivalent, au même coût que l'élève sera libre d'accepter. L'élève/ le parent signataire seront informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage dans les meilleurs délais.

En cas de refus de ce nouveau stage, COGITO remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

8 BIS. 2 En cas d'annulation du stage par COGITO pour des motifs étrangers à ceux indiqués à l'article 8 BIS. 1, l'annulation entraînera une indemnité forfaitaire de 25 % des montants déjà versés - pour une annulation intervenant entre le 29^{ième} et 8^{ième} jour avant le début du stage : 50% du prix du montant versé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du montant versé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, 100 % du montant versé.

Article 9 - Facturation/Décompte

9.1. Les droits (frais administratifs annuels + tarif de la formule choisie) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte de COGITO figurant à l'article 4 des présentes.

À défaut de règlement du montant de la facture dans les sept jours de sa réception, le montant dû portera intérêt de plein droit au taux de 1% par mois et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 25 euros.

Cogito sera redevable de la même indemnité forfaitaire et irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu, sauf cas de force majeure.

9.2. Le décompte des prestations est mensuel. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez un décompte de Cogito au début du mois suivant.

Le décompte ne constitue pas une facture et a pour but de porter à la connaissance de l'étudiant (ou l'un de ses parents) le nombre d'heures de séances déjà prestées et celles auxquelles il a encore droit.

Le décompte reprend le prix des séances prestées à titre purement indicatif et ne vaut pas reconnaissance de quittance des montants de la facture réceptionnée à l'inscription et relative à la Formule choisie par l'étudiant (ou l'un de ses parents).

9.3 Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Cogito privilégie l'envoi des factures exclusivement **par email**. Merci d'indiquer ici l'adresse email sur laquelle vous vous engagez à recevoir les factures de Cogito tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire :

Adresse email de réception des factures : _____

Par la présente, vous vous engagez à **relever cette adresse email au début de chaque mois**, pour prendre connaissance de la facture que Cogito vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Cogito : comptabilite@cogitobelgium.com.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par email, mais par la Poste, merci de cocher cette case :

Dans ce cas, vous vous engagez à recevoir les factures à l'adresse postale renseignée ci-dessous, ainsi que toute correspondance de Cogito. En cas de changement d'adresse de correspondance, vous vous engagez à prévenir sans délai le service comptable de Cogito : comptabilite@cogitobelgium.com.

Sauf contrordre, les factures de COGITO sont adressées au(x) parent(s) légalement responsable(s) qui signe(nt) les présentes pour les services donnés à son (leur) enfant.

Si l'élève bénéficiaire est majeur, il signe également les présentes conditions générales ; dans ce cas, l'élève majeur et le(s) parent(s) sont solidairement et indivisiblement tenus à l'égard de COGITO.

Article 10

L'élève et ses parents acceptent qu'une photo de l'étudiant soit intégrée au système interne de Cogito, sans diffusion extérieure (cocher la case).

Article 11

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales ; si le désaccord persiste, le juge de paix de Uccle ou les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

Si les parties décident que le juge de paix du domicile du parent signataire sera le seul compétent pour connaître du litige, indiquez le domicile du parent signataire :

L'élève et ses parents déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales, dont ils reçoivent un exemplaire.

Fait à, le....., en deux exemplaires originaux.

Nom, **adresse de facturation** et signature d'au moins un **parent légalement responsable** (MAJUSCULES) :

C'est à cette adresse que seront envoyées les factures si vous avez choisi cette option, ainsi que toute correspondance de Cogito.

ELEVE :

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

LOCALITE (AVEC CP) : _____

NUMERO DE GSM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

SIGNATURE (si majeur) :

PARENT(S) RESPONSABLE (S) :

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

LOCALITE (AVEC CP) : _____

NUMERO DE GSM : _____

N° NATIONAL ou DATE DE NAISSANCE : _____

SIGNATURE :

NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE METHODE & MATIERES :